

Règles de vie

Adhérer à une association c'est adopter des règles de vie qui en faciliteront le bon fonctionnement.

L'association Seys'Arts est gérée par un bureau constitué de bénévoles.

- Les professeurs sont là pour vous transmettre toute la technique de la peinture.
- Pour les questions de fonctionnement vous vous adressez aux personnes du bureau ou à leurs représentants au sein des cours (coordonnées affichées dans la salle et sur le site web de l'association).

Nous sommes très nombreux à utiliser la salle de cours chaque semaine. De plus nous partageons la salle avec d'autres associations. Pour le plaisir de tous, aidez-nous individuellement à la maintenir en bon état !

Pour Seys'Arts il y a une douzaine de cours par semaine.

- Dans le local vous trouverez des accessoires pour pratiquer votre activité (chevalets, pots, journaux....) : merci de les nettoyer et les remettre en place en fin de séance.
- Nous vous demandons de protéger les tables avec une nappe que vous apporterez. Pour les pastellistes pensez à utiliser des journaux pour récolter la poudre des pastels.

Nous vous souhaitons une année riche de création !
Le Bureau SEYS'ARTS

Cours de peinture

2011–2012



- Aquarelle
- Huile/Acrylique
- Dessin
- Atelier libre

- Adultes
- Jeune public

SEYS' ARTS
8, rue Joseph Moutin
38180 SEYSSINS

web: <http://www.seysarts.fr>
courriel: infos@seysarts.fr

Seys'Arts, association loi 1901, propose pour 2011-2012 :

- Aux adultes, des cours de peinture encadrés par des professeurs, et pour les plus expérimentés des ateliers animés par différents artistes dans l'année.
- Aux plus jeunes, des cours de dessin et d'aquarelle (CP/CM2).
- Chaque année tous les artistes de l'association ont la possibilité d'exposer à l'espace culturel Montrigaud à Seyssins, huile/dessin en janvier et aquarelle/dessin en juin.

Les cours proposés

- Les cours ont lieu à Seyssins, à l'espace Schœlcher (proche du Prisme).
- Ils reprendront le lundi 3 octobre 2011 sauf pour l'aquarelle le samedi (voir calendrier spécifique).
- Ouverture cette saison et sans supplément d'un atelier libre accessible uniquement aux adhérents des cours.

AQUARELLE - Cours de 2h30 / 60 h dans l'année

- | | | |
|---------------------------|----------------------|---------------|
| • Chantal Bouchet Marquis | Lundi | 09h15 à 11h45 |
| • Marie-Noëlle Bausano | Lundi | 18h30 à 21h00 |
| • Mathilde Arragon | Mardi | 15h00 à 17h30 |
| • Mathilde Arragon | Mercredi | 18h30 à 21h00 |
| • Janice Lebard | Vendredi | 14h00 à 16h30 |
| • Catherine Rabatel | 1 samedi sur 2 (30h) | 09h00 à 11h30 |

AQUARELLE AUTONOME - Cours d'une journée, selon calendrier annuel

- | | | |
|--------------------------|--------|---------------|
| • 1 intervenant par mois | Samedi | 09h00 à 17h00 |
|--------------------------|--------|---------------|

DESSIN

- | | | |
|----------|-------|---------------|
| • Dessin | Jeudi | 18h30 à 21h00 |
|----------|-------|---------------|

HUILE - Cours de 2h30 / 60 h dans l'année

- | | | |
|---------------------------|-------|---------------|
| • Jean Guerrero | Mardi | 09h00 à 11h30 |
| • Chantal Bouchet Marquis | Mardi | 18h00 à 20h30 |

JEUNE PUBLIC - Cours de 2 heures

- | | | | |
|---------------------------|-------------------|----------|---------------|
| • Dessin Enfants (CP/CM2) | Angéline Delbègue | Mercredi | 14h00 à 16h00 |
|---------------------------|-------------------|----------|---------------|

ATELIER LIBRE

!! NOUVEAU EN 2011 - 2012 !!

- | | | | |
|----------------------------|---------------|----------|---------------|
| • « Atelier libre » adulte | • non encadré | Vendredi | 17h00 à 19h00 |
|----------------------------|---------------|----------|---------------|

Conditions d'adhésion

- Les inscriptions aux cours sont prioritairement prises à l'année. Pour une inscription au trimestre, elle sera validée en fonction des places restant disponibles après le forum des associations de septembre.
- Les inscriptions sont définitives à réception du bulletin d'adhésion et du règlement. Une séance d'essai est possible.
- Les remboursements sont acceptés dans certains cas qui restent exceptionnels (santé, professionnels) et après validation par le bureau. Le retour des chèques ou le remboursement ont lieu en fin d'année.

Règlement des adhésions

Le règlement se fait par chèque(s) exclusivement.

Adhésion et cours annuels sont à régler au moment de l'inscription :

- Soit avec 1 chèque encaissé en octobre.
- Soit avec 3 chèques encaissés fin octobre, fin janvier et fin mars.
- Le chéquier jeune Isère est accepté (volet adhésion culturelle 15€).
- Dater les chèques au jour d'inscription, les libeller à l'ordre de SEYS'ARTS.
- Les justificatifs et les cartes d'adhérent seront remis en début d'année.

Tarif annuel

Il comprend le montant du/des cours + le montant de l'adhésion obligatoire (10 € pour les résidents de Seyssins - 15€ pour les hors Seyssins).

Tarif annuel en € des cours + la cotisation	Seyssins	Hors Seyssins
Adultes		
• 0.5 cours (samedi matin)	126 ou 50/38/38	131/ 55/38/38
• 1 cours (y/c aqua. autonome)	238 ou 86/76/76	243 ou 91/76/76
• 1.5 cours	296 ou 106/95/95	301 ou 111/95/95
• 2 cours	357 ou 127/115/115	362 ou 132/115/115
• 2.5 cours	418 ou 146/136/136	423 ou 151/136/136
• 3 cours	476 ou 166/155/155	481 ou 171/155/155
Jeune public		
• 1 cours	150 ou 58/46/46	155 ou 63/46/46
• 1 cours « ski du mercredi »	103 ou 41/31/31	108 ou 46/31/31

TSVP ...